

- 7 SEP. 1971

NATIONS UNIES
INSTITUT AFRICAIN
DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
ET DE PLANIFICATION

IDEP/REPRODUCTION/245

2073
02

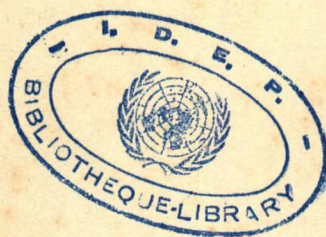
D A K A R

LES MECANISMES DE L'EXTENSION DE L'AGRICULTURE ARACHIDIERE - 1885-1970

II - LES DIFFICULTES DE L'INDUSTRIALISATION. 1959-1969

par

SAMIR AMIN



JUILLET 1971

II - LES DIFFICULTES DE L'INDUSTRIALISATION, 1959-1969

L'avance du Sénégal sur les autres territoires de l'ancienne A.O.F. ne se situe pas seulement dans le domaine de la "mise en valeur" agricole du pays. Sur la base du marché intérieur créé par cette mise en valeur agricole une industrie légère de substitution d'importations a été mise en place, localisée, comme on le sait, presque entièrement dans la presqu'île du Cap Vert. L'analyse systématique des industries du Cap Vert a été faite^{1/}. La règle rigoureuse de la rentabilité a amené le capital privé français, qui est à la base de cette "industrialisation", à se cantonner dans des domaines très étroits : d'une part, les industries que la protection géographique que constituent les coûts de transports désignait comme devant être nécessairement localisées en Afrique (huileries, emballages, conserves, ciment) et d'autre part les industries pour lesquelles la main d'oeuvre bon marché constitue un avantage décisif (conserves, transformation du sucre, brasserie, tabac et allumettes, textiles, etc...). Cette soumission absolue aux règles de la rentabilité dans une structure de prix relatifs imposée de l'extérieur (car les exigences du développement impliquent une structure de prix relatifs différente de celle "transmise" aux pays sous développés par le "marché mondial"), réduit très considérablement la portée et les possibilités de l'industrialisation. Elle a pour conséquence, entre autre, de privilégier les industries "rentables" seulement grâce au niveau très bas des salaires, donc de favoriser une division internationale du travail, contraignant les pays sous développés à ne pas former de main d'oeuvre qualifiée, dont le "monopole" est réservé aux pays

^{1/}Les industries du Cap Vert, ISEA, Dakar, 1965, doc.ronéotypé

"riches" c'est-à-dire de perpétuer et d'accentuer le sous-développement. C'est ainsi que dans l'ensemble de l'industrie sénégalaise les agents de maîtrise ne représentent que 7% des effectifs (dont la moitié seulement d'Africains) et les cadres (ingénieurs, etc.) 1,4% (dont 8% d'Africains !). Dans les industries modernes avancées les proportions correspondantes sont respectivement de 40 et 15%.

Les industries du Cap Vert ont été mises en place "par à coups", notamment durant les années 30 de la grande dépression, puis, et surtout, pendant et immédiatement après la 2ème guerre mondiale^{1/}. Par ailleurs, comme on le sait, elles avaient été mises en place pour le marché de l'ensemble de l'A.O.F. C'est pourquoi, le Sénégal présentait dans ce domaine une avance considérable sur les autres pays, lors de l'accès à l'indépendance en 1960. Avec quelque 250 usines employant 14.000 ouvriers, il possédait le seul ensemble industriel léger de la région. Depuis, la Côte d'Ivoire est en passe de le rattraper en constituant depuis 1960 un ensemble analogue en tous points. Mais aujourd'hui encore le Sénégal vient loin en tête en Afrique occidentale ; il possède, dans l'industrie de transformation, 38 usines employant plus de 200 salariés (soit une usine pour 90.000 habitants) contre 36 seulement en Côte d'Ivoire (une usine pour 120.000 habitants), 9 au Mali (qui est le seul autre pays de l'AOF à avoir tenté une expérience d'industrialisation - une usine pour 500.000 habitants - remise en question d'ailleurs) et 5 seulement pour les 5 autres pays (Dahomey, Niger, Haute-Volta, Togo et Mauritanie - une usine pour 2.400.000 habitants -). Même le Nigéria, avec ses 55 millions d'habitants n'a que 86 usines de cette taille (une usine pour 640.000 habitants).

^{1/}Voir l'article de Suret Canale (l'industrialisation de l'AOF après la 2ème guerre mondiale, Revue économique de Madagascar, 1968).

La crise latente de l'industrie sénégalaise, qui plafonne depuis 1955, a été bien entendu aggravée par l'éclatement de l'AOF puis de la Fédération du Mali. Le type même de ces industries n'a qu'un pouvoir développant faible ; fondée sur le seul critère de la rentabilité, elles sont très peu articulées entre elles, et au contraire soit articulées directement sur l'agriculture d'exportation dont elles ne constituent que le prolongement (type huileries), soit articulées directement sur la consommation finale, important non seulement tous leurs équipements, mais encore 35% de leurs matières premières et semi-finies. Il a été démontré que, dans ces conditions, leur développement possible devait plafonner rapidement et qu'elles ne peuvent améliorer que faiblement la balance des paiements (c'est là la limite de toute politique de "substitution d'importations")^{1/}. Avec moins de 15.000 salariés elles permettent déjà de satisfaire 37% des besoins de la consommation locale de produits industriels, 60% de la demande totale locale et importée de produits analogues à ceux qu'elle fournit.

Or, le rythme naturel de l'urbanisation (7% l'an) jette aujourd'hui sur le marché du travail dans le Cap Vert quelques 10.000 adultes masculins supplémentaires par an. Si l'on considère qu'un emploi dans l'industrie crée au total 4 emplois urbains (ce qui était la proportion effective des emplois salariés en dehors de l'administration en 1960-61), le seul maintien du niveau relatif de l'emploi de 1960 - qui n'était déjà pas fameux - aurait exigé que 25.000 emplois aient été créés dans l'industrie de transformation entre 1960 et 1970. Il suffit de faire ce calcul - si grossier soit-il - pour

^{1/}Cette démonstration a été faite par l'ISEA (doc.cité) qui a analysé le tableau des relations interindustrielles du Sénégal.

comprendre que l'industrie légère de substitution d'importations ne constitue plus depuis longtemps une stratégie possible pour le Sénégal. D'autant que la principale de ces industries (les huileries, qui représentent 35%, dans la pondération de l'ensemble industriel) se situe en aval d'une agriculture stagnante, et que le marché rural - éléments essentiels du marché des industries de consommation locale - est, pour la même raison, stagnant.

Le Sénégal n'a donc pas le choix. Il lui faut sortir de l'ornière, de l'alternative industries de transformation simple de produits primaires destinées à l'exportation (qui représentent la moitié du chiffre d'affaires de l'industrie) ou industries légères de consommation locale (qui représentent l'autre moitié de ce chiffre d'affaires). Il lui faut créer des industries qui soient un débouché pour l'industrie elle-même, c'est-à-dire des industries d'équipement. Or cela est impossible dans le cadre doublement limitatif d'un marché aussi étroit que celui d'un petit Etat Africain et d'une intégration "libérale" dans la zone franc et l'association au marché commun européen. Des problèmes qui ne se posent pas encore pour les autres pays de l'ex AOF sont déjà des réalités tragiques pour le Sénégal depuis 15 ans.

Selon les estimations officielles la croissance à prix courants de l'industrie de 1959 à 1969 aurait été de l'ordre de 7,7%, taux ramené à 7,3% par les estimations de la BIRD et 6,3% à prix constants. L'indice des croissances annuelles moyennes de la production physique de 1959 à 1968 donne un taux de 5,6%, dont 10,3% pour l'électricité, 32% pour les industries extractives, 4,5% pour les huileries et 8,5% pour les textiles et les chaussures^{1/}. La BIRD estime ces taux à 8,9% pour l'énergie, 28% pour les mines, 3,3% pour les industries alimentaires, 10% pour les textiles et 8,7% pour les autres industries (ce

^{1/}Voir le tableau 7.

dernier indice est lui-même "faussé" par la mise en place de l'usine d'engrais de la SIES qui représente l'élément essentiel de son augmentation)^{1/}. L'examen des indices physiques des productions principales montre que pour un grand nombre des industries traditionnelles du Cap Vert la progression a été très faible, parfois même négative. Les raisons profondes de cette situation sont connues : mises en place pour le marché de l'ex-AOF les industries du Cap Vert ont été les grandes victimes de la balkanisation de la région. L'insuffisance du marché intérieur oblige nombre d'industries de travailler très largement en dessous de leur capacité, c'est-à-dire à des coûts plus élevés. Ainsi stagnent les productions de ciment, du tabac, des allumettes, des batteries d'accumulateurs, de la bière et des boissons gazeuses, des textiles, des chaussures, des industries chimiques, des grains et farines etc... C'est pourquoi aussi les principales réalisations industrielles de la décennie ont été obtenues par des industries tournées vers le marché extérieur. Telles sont les industries extractives : les phosphates, dont la production est passée de 407.000 tonnes en 1961 à 1.110.000 en 1968. Des extensions dans l'importante industrie de l'huilerie ont porté la production d'huile raffinée de 36.000 tonnes en 1961 à 56.200 en 1967, celle d'huile brute de 116.700 à 120.800 tonnes. La capacité de trituration a été portée à un million de tonnes comme on l'a déjà dit. Un certain nombre de réalisations industrielles, particulièrement dans l'industrie de la conserve (thon) ainsi que la mise en place de l'usine d'engrais de la SIES, ont amélioré quelques indices. L'extension de la production d'énergie électrique au taux de 10% l'an et l'installation de la Raffinerie de pétrole de la S.A.R. ont fait le reste. L'ensemble de ces industries largement extraverties qui ne constitue pas un ensemble intégré n'a, pour cette raison de désarticulation, que des effets d'entraînement de la croissance globale très limitée.

^{1/} Voir le tableau 8.

Durant cette décennie le Sénégal a tout fait pour encourager le capital privé étranger. Le code des investissements promulgué en 1962 octroie le plus libéralement possible exemptions d'impôts (totale sur 8 ans, détaxation de 50% de l'impôt sur les bénéfices distribués, déduction des bénéfices réinvestis du revenu imposable, ristourne des droits de douane sur les matières incorporées dans les produits réexportés), garanties (de non majoration des taux pendant 25 ans !), protections (protections douanière de 40 à 70% et souvent interdiction d'importations concurrentes !) et facilités (crédits à taux d'intérêt de faveur accordés par la BNDS). Le résultat est que la ponction fiscale supportée par l'industrie reste anormalement légère : 4,2 milliards d'impôts contre des profits bruts après impôts de 5,2 milliards pour l'ensemble des industries en 1962, dont 3,3 milliards payés par les seules huileries et quelques autres industries alimentaires, et seulement 0,9 milliard pour l'ensemble des autres industries (ce qui représenterait une ponction de l'ordre de 18% des profits bruts avant impôt. Et encore il s'agit principalement d'impôts indirects supportés en définitive par le consommateur !)^{1/}.

Le Sénégal a pourtant une vocation industrielle indiscutable. Sa vocation maritime et le minerai de Mauritanie suggèrent immédiatement une sidérurgie maritime, la construction d'une flotte marchande véritable ouest africaine ; comme son infrastructure urbaine et ses possibilités de former des cadres supérieurs inviteraient des secteurs importants d'une industrie de base ouest africaine intégrée, notamment chimique, à s'y localiser. Mais, de même que la spécialisation arachidière n'a jamais été discutée, cette alternative industrielle n'a pas non plus été jusqu'ici sérieusement recherchée. Le résultat a été une croissance très lente de l'industrie, le capital privé étranger n'étant pas intéressé par cette alternative.

^{1/}Calculé sur la base des chiffres fournis par le document "Les industries du Sénégal" (enquête industrielle de 1962, publiée en 1965).

III - LA CROISSANCE FONDEE SUR LA "SPECIALISATION INTERNATIONALE" : LENTEUR ET DISTORSIONS.

1 - La stagnation du produit réel par tête.

Au cours de la décennie 1959-68 la production intérieure brute du Sénégal serait passée de 119 à 177 milliards courants, assurant ainsi une croissance annuelle qui aurait été de l'ordre de 5,5% selon les estimations officielles^{1/}, marquée par de fortes variations d'une année sur l'autre dues en grande partie aux irrégularités de la climatologie et également par un ralentissement très net à partir de 1965.

On ne dispose pas d'une gamme adéquate et complète d'indices de prix (prix de gros, prix de détail caractérisant le niveau de vie des différentes couches sociales etc...) permettant de préciser ce qui aurait été le taux de croissance moyen à prix constants. Mais si l'on admet un taux d'augmentation annuelle moyenne des prix minimal de 3% (augmentation des prix de l'ordre de 35% en 10 ans) - qui correspond à l'augmentation des prix à l'importation (taux d'augmentation annuelle des prix français, par exemple) et à l'augmentation du coût de la vie type "européen" à Dakar^{2/} - le taux réel de croissance aurait été au maximum de l'ordre de 2% à 2,5% l'an, qui correspond au taux de croissance démographique. Le produit moyen réel par tête aurait donc été stationnaire depuis 10 ans.

^{1/}5,5% est le taux retenu dans le 3ème Plan (page 8). Cela correspondrait à un taux de "trend" qui fait abstraction de la stagnation des dernières années. Calculés sur les 9 ans 1959-1968 le taux de croissance est de 4,5%.

^{2/}3ème Plan, P.16. Ce taux de 3% environ est aussi celui de l'augmentation de l'indice du coût de la construction entre 1961 et 1967.

C'est d'ailleurs à ce même résultat - stagnation du produit par tête - que parvient la BIRD. La BIRD avance, en effet, pour la décennie 60 les taux de croissance à prix courants de 3,2% pour l'agriculture, l'élevage et la pêche ; 7,3% pour l'industrie et 3,2% pour le produit intérieur brut. Elle précise que ce taux tend lui-même à se réduire, ayant été de 4% pour la période 1959-1964 et 1,9% seulement pour celle qui suit (1965-1969). A prix constants, la BIRD donne les taux suivants : 3,0% pour l'agriculture : 6,3% pour l'industrie et 2,5% pour le P.I.B.^{1/}

Comme on le voit les calculs de la Banque suppose qu'en moyenne l'augmentation des prix a été très faible (0,8% l'an), la détérioration du prix de l'arachide (et des produits arachidières) et le blocage de certains prix de produits de première nécessité ayant largement compensé l'augmentation très forte de certains prix (notamment des produits manufacturés importés, par suite d'un alourdissement de la fiscalité indirecte sur ces produits).

Il en résulte que le produit per capita à prix courants n'aurait augmenté que de 1,1% l'an (1,9% de 1959 à 1964 et - 0,15% de 1965 à 1969). La consommation privée par tête étant passée de 37.700 francs en 1959 à 39.100 francs en 1969, d'après la BIRD, la détérioration en termes réels du niveau de vie est certaine, car même compte tenu de l'autoconsommation rurale (qui ne représente que 17% de la consommation totale en valeur) l'augmentation des prix à la consommation finale a très certainement été largement supérieure à 4% durant ces 10 années. Quant au produit per capita à prix constants, il a été stagnant : la BIRD retient le taux moyen de 0,14% l'an, positif de 1959 à 1964 (0,9% l'an) puis négatif de 1965 à 1969 (-0,8% l'an).

^{1/}Voir tableau 9.

Or un produit réel par tête stationnaire signifie des dégradations importantes. Ce n'est pas seulement évidemment que, dans ces conditions, l'écart qui sépare le pays du monde développé s'est élargi. C'est aussi que ce produit réel stationnaire entraîne nécessairement des distorsions graves.

2 - La distribution sociale du revenu non agricole, le chômage:

Si le taux de croissance de la population urbaine est de 6% l'an, la population des villes étant passée de 700.000 habitants en 1959 (22% de la population totale qui était alors de 3.150.000 habitants) à 1.250.000 en 1969 (32% de la population qui est de 3.900.000 habitants), la population urbaine active potentielle (85% des hommes et 15% des femmes de 15 à 59 ans) a augmenté de 115.000 unités, soit de 65% étant passée de 175.000 personnes en 1959 à 190.000 en 1968. Or, l'augmentation du produit des activités urbaines (industries, services et administrations) est demeurée très faible. Les estimations officielles donnent pour le produit non agricole au coût des facteurs environ 80 milliards courants pour 1959 et 115 milliards pour 1968^{1/} (soit 90 milliards aux prix de 1959), c'est-à-dire une augmentation qui n'aurait été que de 13% seulement en termes réels. La BIRD estime la croissance du produit à prix constants à 6,3% l'an pour l'industrie, - 2,8% pour la construction, 3,7% pour les transports, 6,2% pour le commerce, 0,7% pour les services et -0,1% pour l'administration, soit, pour l'ensemble des activités non agricoles à 2,3% l'an^{2/}. On remarquera le taux négatif pour la construction et le taux très faible relatif aux

^{1/}3ème Plan, pp.9-10 et 15

^{2/}Voir tableau 9.

services, qui s'expliquent aisément par la réduction de la population européenne et l'évacuation de l'armée française. La construction semble avoir néanmoins repris à partir de 1965. On remarquera également le taux relatif à l'administration, pratiquement nul. Ce phénomène, qui se rapporte à la seule administration sénégalaise, traduit le fait que l'extension des services (et du personnel) a été compensée par le blocage des rémunérations (et donc leur réduction en termes de revenus réels).

Si donc la population a augmenté de 65% en 9 années tandis que le produit des activités non agricoles n'aurait augmenté au mieux que de 22%, cela signifie que le revenu réel urbain per capita aurait diminué considérablement, la réduction étant de l'ordre de 35%. Comme la productivité de la main d'oeuvre effectivement employée a été au minimum stationnaire (elle a sans doute même fait quelques progrès) c'est le degré d'emploi effectif de la population urbaine qui a fortement diminué : sur cette base les villes du Sénégal compteraient en 1969 au moins 90.000 chômeurs "théoriques" (hommes - années de chômage), soit un tiers de la force de travail de plus qu'en 1959. Ce chiffre très élevé ne paraît pas du tout aberrant, hélas, puisque le nombre des emplois occupés dans le secteur moderne est évalué en 1968 à 125.000 seulement (dont 55.000 dans le secteur public), chiffre peu différent de celui de 1962-1963 et inférieur de 7% à celui de 1960. Le nombre des chômeurs effectifs enregistrés est de 50.000 travailleurs. Mais une partie importante du chômage est en fait masquée par une rotation plus rapide des effectifs au travail (notamment sans doute en ce qui concerne les manoeuvres journaliers qui feraient en moyenne moins de journées de travail par an) et par l'emploi "indépendant" non salarié, lequel emploi

deviendrait de plus en plus pléthorique et se partagerait un chiffre d'affaires relativement stagnant, ce qui constitue une forme classique du "chômage déguisé"^{1/}.

L'augmentation massive du chômage visible et déguisé -- qui serait passé de 11 à 38% de la force de travail, comme l'indiquent les chiffres récapitulatifs repris ci-dessous - n'est pas la seule transformation dans la distribution sociale du revenu urbain au cours de la décennie.

Emploi et chômage urbain (000 unités)

	1959	1968
Force de travail	175	190
Actifs : secteur moderne	135	125
secteur "traditionnel"	20	55 ^{2/}
chômage	20	110

En effet, une fraction très élevée du produit urbain n'intéresse pas la population sénégalaise. Salaires des Européens des secteurs public et privé, revenus bruts des entreprises individuelles des Libanais et des Petits Blancs, revenus bruts des sociétés étrangères dans le secteur capitaliste (industries, maisons de commerce, banques et assurances etc...) constituent la moitié environ du produit non agricole. On ne peut que regretter que la comptabilité nationale ne fasse pas apparaître cette distribution essentielle, se contentant d'agrégats sans signification dans les pays africains. Mais la proportion de 50% - qui est celle

^{1/}Nous rejoignons ici les conclusions du rapport de la BIRD (pp. 28 à 30) selon lesquelles le chômage véritable est très largement supérieur aux 50.000 travailleurs enregistrés comme tels.

^{2/}Cette estimation - forcée - réduit d'autant notre estimation du chômage réel.

de la Côte d'Ivoire - est sans doute aussi, au minimum, celle du Sénégal, où la population européenne et libanaise est plus nombreuse. La population non africaine a été réduite de 60.000 personnes en 1959 à 48.000 en 1969, et si l'on estime les salaires reçus par cette population à peu près proportionnels à ses effectifs (en tenant compte d'une augmentation des rémunérations réelles moyennes de 1% l'an, les catégories qui ont émigré étant les plus pauvres) le volume de ces salaires serait passé de 20 milliards en 1959 à 18 en 1968, à prix constants. Les revenus bruts d'entreprises étrangères (individuelles et à forme sociétaire) s'ils ont augmenté comme le produit non agricole, seraient passés de 25 à 31 milliards. Les revenus urbains africains seraient alors passés de 47 à 63 milliards, accusant une augmentation de 33%, supérieure - assez largement - à l'augmentation de l'emploi (qui serait, au mieux, de 12%). Cela traduit une distribution sociale du revenu plus inégale, ce qui ne saurait faire de doute. Les bénéficiaires certains de cette transformation se trouvent dans les nouvelles couches supérieures de la fonction publique - résultat principal de l'indépendance - et dans les milieux d'affaires qui ont connu un certain développement au cours de la décennie. Les salariés dans leur ensemble par contre, notamment les couches inférieures de ceux-ci, sont à ranger parmi les victimes de cette évolution, puisqu'en effet le SMIG a été maintenu stable de 1961 à 1968 et relevé de 15% en juillet de cette année (pour être porté à 50,6 francs de l'heure), malgré une augmentation importante des prix à la consommation urbaine.

3 - La distribution sociale du revenu agricole:

En admettant que la population rurale soit passée de 2.350.000 individus en 1959 à 2.650.000 en 1969 (croissance au taux de 1,4% l'an), le produit de l'agriculture, de l'élevage

et de la pêche ayant augmenté au rythme de 3% à prix constants, selon la BIRD, le produit moyen per capita aurait légèrement augmenté : de 15% en 9 ans (de 1959 à 1968), passant de 17.500 francs en 1959 (le produit de l'agriculture étant alors de 41 milliards) à 20.000 francs en 1968 (le produit de l'agriculture étant de 53 milliards valeur 1959). Mais ce calcul très global est trompeur puisque le produit de l'agriculture au sens étroit du terme n'a augmenté que de 1,5% l'an, contre 6,1% pour l'élevage et la pêche. Il est très important de remarquer ici que les prix de la viande et du poisson - produits très largement destinés au marché local - ne sont pas détériorés, comme les prix des produits destinés au marché extérieur. Cette évolution favorable, qui montre bien une fois de plus que l'obstacle au développement est situé dans les mécanismes de la domination qui s'expriment dans le soi-disant "marché mondial", a stimulé l'élevage et la pêche. Certaines fractions de la population ont bénéficié de cet essor, sans qu'il ne soit malheureusement possible de localiser ces bénéficiaires : chez les éleveurs et les pêcheurs, ou chez les intermédiaires ? L'essor des chevillards, bouchers et mareyeurs maures et sénégalais en tout cas se retrouve ici.

Quant aux cultivateurs, dont le produit à prix constant per capita est demeuré stable, il est difficile de dire si leur sort s'est véritablement détérioré. Car leur retrait progressif de l'économie arachidière leur a permis de produire davantage de mil - de "manger mieux". Par contre leurs revenus monétaires se sont amenuisés, en termes nominaux et plus encore en termes réels. De combien ? Pour trancher ce problème délicat il faudrait avoir des indices des prix particuliers pour la consommation rurale et la consommation urbaine. Il reste que les prix d'achat de l'arachide au producteur, après avoir longtemps

été stationnaire, ont été réduits (de 3 francs, soit 15%) alors que les prix à l'importation augmentaient de 35% en 10 ans et que l'alourdissement de la fiscalité indirecte destinée à faire face à l'augmentation des charges budgétaires s'est probablement soldée par une augmentation encore plus forte des prix au détail. Dans le même sens a peut-être joué également une augmentation des marges du commerce rural qui aurait permis aux commerçants de faire face - en partie - à la réduction de leur chiffre d'affaires consécutive à la suppression de la traite. Nous sommes fort peu renseignés sur tous ces phénomènes liés à la structure des prix ; mais il semble qu'une détérioration du pouvoir d'achat rural de l'ordre de 40% n'est pas à exclure. Cette détérioration progressive a - au cours d'une première période : de 1959 à 1965 - été partiellement (ou peut-être intégralement) compensée par l'amélioration de la productivité. Mais, consciente par la pratique de ce fait que le marché mondial lui reprenait l'intégralité des résultats de ses efforts, la paysannerie sénégalaise est devenue réticente à l'augmentation de la production d'arachides.

On ne peut malheureusement guère en dire davantage, puisque l'on ne dispose d'aucune donnée chiffrée sur l'évolution du partage du revenu agricole entre les différentes catégories d'exploitants.

IV - LES CONSEQUENCES DE LA SPECIALISATION INTERNATIONALE - LES PROBLEMES FINANCIERS.

Toutes les difficultés du Sénégal proviennent de ce fait essentiel : la spécialisation arachidière qui a depuis longtemps épuisé ses possibilités et a engagé le pays dans une voie

sans issue. C'est celle qui explique les difficultés des finances publiques, la stagnation relative des investissements et les difficultés de leur financement, enfin les problèmes du déficit potentiel de la balance des paiements extérieurs.

1. - Le financement des investissements :

Le volume des investissements bruts n'a certainement pas été négligeable. De 1961 à 1968, la formation brute de capital a progressé régulièrement de 9,3% du PIB à 13,3%, le volume annuel moyen des investissements ayant été de l'ordre de 20 milliards durant la décennie^{1/}. La croissance du PIB ayant été modeste - 3,2% l'an à prix courants - le coefficient de capital (capital-output ratio) est de l'ordre de 3,5.

Le partage de cet investissement global entre l'administration et l'économie productive a, dans l'ensemble, évolué d'une manière favorable : les investissements administratifs ont progressé lentement de 8,5 à 9,4 milliards courants entre 1961 et 1968 (leur part se réduisant de 5,1 à 4,5% du PIB) tandis que les investissements dans l'économie progressait de 7,0 à 18,4 milliards courants (et leur part de 4,2 à 8,8% du PIB^{2/}).

Une distribution sectorielle plus précise de ces investissements, fournie par la BIRD, donne pour la décennie 1959-1968 les pourcentages annuels moyens suivants : infrastructure et administrations : 44%, agriculture : 21%, énergie et mines : 14% (les principaux investissements étant ici ceux des

1/ Tableau 12.

2/ Tableau 12.

phosphates et de la Raffinerie de pétrole) industries : 14% (dont 42% pour les industries agricoles, principalement les huileries, 20% pour les engrais et 38% pour toutes les autres industries légères, textiles, etc...), construction : 4%, transports, services et commerce : 22%^{1/}.

La presque totalité des investissements dans l'économie productive intéresse le secteur étranger (en y incluant, comme dans la ventilation de la BIRD, les entreprises d'économie mixte), le secteur national privé ne procédant qu'à des investissements mineurs dans les transports (camions), la construction, le commerce et l'agriculture. Sur un montant annuel moyen d'investissements privés de 11,2 milliards durant la décennie, le secteur privé sénégalais ne dépasse sans doute guère 2 à 2,5 milliards. Quant aux quelques 9 milliards d'investissements bruts du secteur étranger (moyenne annuelle 1959-1968), leur financement est assuré partie par réinvestissement de bénéfices bruts et partie par appel à des capitaux nouveaux. Les proportions de ces 2 sources sont malheureusement inconnues, une estimation pouvant être de 4 à 5 milliards pour les bénéfices réinvestis (les investissements de renouvellement et de gros entretien au minimum étant financés de cette manière) et de 4 à 5 milliards au maximum pour l'appel à des capitaux nouveaux. Ces proportions, à peu près égales, sont celles qui ressortent du partage du revenu brut d'exploitation des industries entre les amortissements et les profits nets; selon l'enquête de 1962.

^{1/}Tableau 13.

Les investissements publics - 8,8 milliards en moyenne annuelle - n'ont pu être financés par l'épargne publique (l'excédant des recettes fiscales sur les dépenses de fonctionnement des administrations) que dans une proportion déclinante. L'épargne publique s'est en effet amenuisée régulièrement, diminuant de 5,5 en 1961 à 2,2 milliards en 1968 (sa moyenne annuelle étant de 4,6 milliards^{1/}). L'apport extérieur net, affecté au financement du développement, ayant été de l'ordre de 4,0 milliards par an en moyenne - avec une tendance à la stabilité^{2/} - un recours grandissant à des moyens monétaires s'est imposé, qui s'est soldé en définitive par une réduction des réserves extérieures à un rythme accéléré.

On peut donc schématiser le modèle du financement des investissements comme suit :

Financement approximatif des investissements bruts 1961-1968 :

	Moyenne annuelle (milliards)	Tendance 1961-1968
<u>Investissements bruts</u>		
administratifs	8,8	stabilité
privés	11,2	augmentation
TOTAL	20,0 =====	

^{1/}Tableau 12. (2)

^{2/}Tableau 12.

<u>Financement</u> :	Moyenne annuelle (milliards)	Tendance 1961-1968
1. Epargne locale :		
a) publique	4,6	réduction rapide
b) privée sénégalaise	2,2	stabilité
c) privée étrangère (amortissements)	4,5	stabilité
2. Apport extérieur :		
a) public (net)	4,0	stabilité
b) privé (capitaux nouveaux)	4,5	augmentation
c) réduction des avoirs extérieurs ^{1/}	0,2	augmentation

L'épargne locale non étrangère, privée et publique, n'aura fourni que 34% environ des besoins de financement (4% environ du P.I.B.). La composante privée de cette épargne, investie presque entièrement dans le logement et certains types d'activités africaines (transports notamment), est sans doute relativement stable, mais sans dynamisme visible, car il s'agit d'une épargne de type "spontané" des couches aisées de salariés en grande partie et non d'une épargne qui trouverait son origine dans le profit d'entreprise. La dégradation de la composante publique est à rappeler ici.

L'élément essentiel - dynamique - est donc constitué par le financement étranger. Celui-ci est, il est vrai, constitué à une concurrence de 22% des besoins globaux de financement d'une épargne locale réinvestie, celle des entreprises étrangères. Mais

^{1/} Il s'agit là de la part de la réduction des avoirs extérieurs imputable au financement des investissements, la réduction totale de ceux-ci est largement supérieure à ce chiffre, comme on le verra plus loin.

la dynamique de ces réinvestissements de revenus exportables échappe à l'autorité locale. L'apport extérieur de capitaux nouveaux, de l'ordre de 8,5 milliards par an, représente 12% des besoins globaux de financement ; il est constitué pour moitié de l'aide publique et pour l'autre moitié de capitaux privés.

Le financement des investissements est structurellement dépendant. Il assure ainsi en fait l'orientation stratégique du "développement", c'est-à-dire la poursuite de la "spécialisation" du Sénégal dans l'arachide et quelques industries de substitution d'importations. De ce fait, il est responsable de la détérioration de la structure du financement, puisque l'efficacité de l'investissement - en termes de croissance - ainsi orienté est très faible. Cet affaiblissement de l'efficacité de l'investissement, qui traduit la crise de l'économie de spécialisation arachidière, réduit la capacité publique d'épargne composante principale du financement local. Car c'est en définitive la ponction effectuée sur l'économie sénégalaise par le marché mondial qui - comme on l'a vu - réduit à néant les possibilités d'un financement local dynamique. L'établissement de la balance des paiements du pays le confirmera largement, comme on le verra. Ainsi, cette dépendance structurelle s'aggrave : le Sénégal dépend du bon vouloir de l'aide extérieure davantage aujourd'hui qu'il y a 10 ans.

2. - Les difficultés des finances publiques :

Les difficultés que connaissent les finances publiques du Sénégal ne proviennent pas tant de la croissance des dépenses que celle - très insuffisante - des recettes, dont

la stagnation relative traduit celle de la base matérielle de l'économie. Certes, entre 1959 et 1961, la mise en place de l'Etat sénégalais nouveau a entraîné un saut brutal dans le niveau de la dépense publique. C'est là un phénomène très général à l'Afrique, l'un des prix de sa balkanisation. Mais par la suite, le rythme de la croissance des dépenses publiques est demeuré modéré, comme le montre le tableau ci-dessous^{1/} (milliards courants) :

	1959	1963	1965
-Dépenses courantes de fonctionnement (dont subventions)	22,5 (1,2)	35,2 (5,7)	35,8 (6,9)
-Equipement	3,5	6,8	9,7
TOTAL.-	26,0	42,0	45,5

La progression a été très marquée entre 1959 et 1963 et ses causes sont connues : mise en place des institutions liées à la souveraineté et prise en charge des fonctionnaires sénégalais antérieurement au service de l'AOF puis de la Fédération du Mali. Depuis 1963 la progression est très modeste et ne dépasse pas celle de la base matérielle de l'économie. De 1965 à 1968 les dépenses ordinaires sont passées de 33,1 à 36,8 milliards, les recettes de 35,8 à 36,8 milliards. Tandis que de 1959 à 1963 l'augmentation des dépenses courantes était de 55% (soit 12% par an), à partir de 1963 elle est de 3% par an.

Néanmoins, si modeste qu'ait été la croissance des dépenses administratives à partir de 1963, celles-ci ont augmenté plus vite que la base matérielle de l'économie. C'est ainsi que la BIRD estime que la part de la consommation publique dans le PIB a progressivement augmenté de 17,1% en 1961 à 1/3ème Plan, p.21.

à 21,2% en 1968^{1/}. Cet accroissement provient d'ailleurs largement de l'assistance technique puisque, comme on l'a vu, le produit des services administratifs sénégalais, estimé à prix constants, n'aurait pas augmenté entre 1959 et 1968, toujours selon les estimations de la BIRD. Quant aux dépenses publiques d'équipements, relativement stables en valeur courante entre 1961 et 1968, elles ont légèrement diminué par rapport au PIB, comme on l'a vu.

L'insuffisance de la croissance de la base matérielle de l'économie a obligé, ici comme dans presque tous les pays africains, à sacrifier l'efficacité de l'administration (dont les moyens sont de plus en plus réduits) à l'impératif prioritaire de la solde (car bien que les rémunérations aient été bloquées le fonctionnement des services a exigé une forte expansion numérique des effectifs) : on constate entre 1962/63 et 1967-68 une quasi stagnation des dépenses de matériel et de travaux, tandis que les dépenses de personnel augmentent de 5% l'an^{2/}. Le volume - considérable - des subventions mérite sans doute d'être étudié de plus près. Mais il faut mettre en garde contre les affirmations fréquentes et rapides que le déficit des entreprises publiques proviendrait d'une gestion déplorable. Si des insuffisances - peut-être même notoires - existent ici, on ne doit pas oublier que la nationalisation de la traite a transféré à l'Etat des responsabilités que le secteur privé n'était plus en mesure d'assurer, tout au moins au même coût :

^{1/}Tableau 12.

^{2/}3ème Plan, p.24 et tableau 14.

une partie de la réduction de revenu associé à la détérioration des termes de l'échange a été supportée par l'Etat sénégalais (déficit "structurel" de l'O.C.A. et de l'O.N.C.A.D., du chemin de fer : tarifs "bloqués") comme il l'a été par les secteurs africanisés de l'économie privée (commerçants et surtout transporteurs)^{1/}, le capital s'étant replié sur les secteurs demeurés rentables (importation et gros).

La BIRD estime, en effet que, dans leur ensemble les établissements publics ne sont pas déficitaires, mais au contraire réalisent une épargne brute de 1,3 milliard, le déficit de la RTS étant compensé par les profits bruts du Port, de l'Office des Postes et de la Caisse des Prestations familiales^{2/}. Le déficit de la RTS - 850 millions cumulés en 5 ans de 1961 à 1966, qui représentent le chiffre d'affaires d'une année^{3/} - peut être réduit, mais probablement difficilement supprimé, parce que ce type de transports ne peut pas avoir la rentabilité de la formule des "cars rapides", mieux adaptée aux conditions de l'Afrique^{4/}. Quant au "déficit" du chemin de fer (qui pourrait être résorbé partiellement en 1969-1970, selon la BIRD), il tient avant tout aux tarifs maintenus bas^{5/}. Ce "déficit", comme très largement celui de l'OCAS et de l'ONCAD, constitue une subvention déguisée à l'économie arachidière.

Dans le domaine de l'administration courante et des services sociaux également la croissance des dépenses est assez peu discutable. Le Sénégal employait en 1964-65 environ 100 fonctionnaires pour 10.000 habitants, contre, à la même époque, 67 en Côte d'Ivoire, 57 au Dahomey, 27 au Mali et 24 au Niger^{6/}. En ce qui concerne l'éducation, si au cours

^{1/}Voir, Samir Amin, Le monde des affaires sénégalais.

^{2/}BIRD, rap. cité, p.50.

^{3/}BIRD, rap.cité, annexe II, p.14.

^{4/}Voir Le monde des affaires sénégalais.

^{5/}BIRD, rap.cité, annexe II.

^{6/}BIRD, rap.cité, p.6

de la décennie des années 50 le nombre des élèves des écoles primaires avait seulement doublé, au cours de la décennie 1959-1969, il a été multiplié par 2,5 (le taux de scolarisation étant passé de 24 à 35%), tandis que le nombre des élèves des enseignements secondaire et technique était multiplié par 5 (le taux de scolarisation passant ici de 5 à 14%¹). Le rendement de cette scolarisation reste néanmoins très modeste, comme en témoigne la connaissance du français². Il est bien évident que le problème de la langue de l'enseignement constitue ici un handicap presque insurmontable, comme ailleurs en Afrique noire, particulièrement francophone. De même, si le nombre global des étudiants sénégalais a atteint un niveau respectable, 1.700 à l'Université de Dakar en 1969/70, la distribution de ceux-ci entre les diverses disciplines comme l'orientation même des études restent bien discutables. Dans le domaine de la santé, où le Sénégal disposait déjà d'une grosse avance sur les autres territoires de l'ex-AOF - avance qui se manifestait par un taux de croissance démographique bien meilleur (1,8% entre 1932 et 1961 contre 1,2% au mieux pour les autres territoires à la même époque) - des améliorations sont repérables. Il reste évidemment ici encore que l'orientation de l'effort est discutable. L'enquête de 1960-1961 révèle une inégalité fondamentale devant la mort, le taux de mortalité générale étant de 9,5% en zone urbaine contre 18,7% en zone rurale, celui de la mortalité infantile de 36% contre 109, la croissance naturelle de la population de 3,6 en ville contre 1,8% dans les campagnes.

L'analyse fonctionnelle des dépenses publiques de fonctionnement et d'équipement, faite par la BIRD pour les quatre dernières années, permet de localiser les secteurs dont provient l'augmentation des dépenses publiques de fonctionnement et de mesurer les dépenses récurrentes entraînées par les travaux publics d'infrastructure³.

¹/Tableau 25.

²/Tableau 25.

³/Voir tableau 16.

En ce qui concerne les dépenses publiques d'équipement financier par le Sénégal on distingue très nettement deux périodes^{1/}. Entre 1959 et 1965 ces dépenses ont été en grandissant constamment, de 5,5 à 8,5 milliards courants. A partir de 1965 elles ont au contraire diminué d'année en année, pour tomber au niveau de 3,9 milliards en 1967-1968. Durant la première période les dépenses d'équipement sont certainement largement responsables de la croissance des dépenses publiques : leur part est passée de 14% des dépenses totales en 1959 à 21% en 1965. L'investissement public avait alors pris le relai d'un investissement privé déficient et la part de celui-là dans le volume global de l'investissement national était passée de 22% en 1959 à 42% en 1965. Cette distorsion dans la structure des investissements n'avait pas été à proprement parler "voulue" par l'Etat. Bien qu'à posteriori on ait parfois avancé que la dépense publique a ainsi entretenu le niveau de l'activité ; en réalité les programmes d'investissements publics ont toujours été en deça des besoins - même s'il y a eu des gaspillages localisés. Par exemple, c'est l'intensification de la production arachidière et la détérioration du prix du produit qui a obligé à envisager un programme d'amélioration du réseau routier pour réduire les coûts de transport. Or, ces dépenses d'infrastructure comme on le sait portent en elles des dépenses récurrentes de fonctionnement lourdes. Par la suite, à partir de 1965, les difficultés des finances publiques ont obligé à renoncer progressivement à cet effort d'équipement soutenu.

^{1/}Voir tableau 14.

La stagnation économique a entraîné celle des recettes fiscales et parafiscales qui sont passées de 34,5 milliards en 1962-1963 à 36,2 en 1968-1969, accusant depuis 1961 une croissance annuelle moyenne de 2,8%, pratiquement nulle depuis 1965^{1/}. L'excédent affecté à l'équipement a alors été progressivement réduit de 5,8 milliards en 1961-1962 à zéro en 1968-1969, tandis que l'exécution de l'ensemble des budgets de fonctionnement et d'équipement présentait un déficit grandissant, assez variable d'une année sur l'autre, entre 1 et 3 milliards, d'un montant moyen de 2,1 milliards pendant la décennie, environ 12 milliards cumulés de 1960 à 1969. Ce déficit n'a pu être couvert qu'à concurrence de 37% environ par des emprunts à long et moyen terme, principalement extérieurs (environ 3,3 milliards) accessoirement intérieurs (1,1 milliard d'emprunt forcé émis en 1968-1969). Le reste a été fourni par des moyens monétaires. La Caisse de stabilisation des arachides a fourni l'essentiel de ces moyens monétaires - 6,5 milliards pour les trois années 1966-1967 à 1968-1969 seulement - mais il a fallu également recourir aux moyens classiques : réduction des encaisses liquides du Trésor, centralisation au profit de celui-ci de tous les avoirs publics et parapublics (C.C.P., Caisses de retraites et d'épargne, etc...). Les possibilités de placement de Bons du Trésor auprès des Banques et des entreprises étant extrêmement limitées dans le cadre du fonctionnement du système monétaire, l'expédient ultime est fourni par l'accélération des rentrées fiscales (l'établissement de la retenue à la source équivaut à faire payer en 1970 l'impôt des deux années - 1969 et 1970) et l'endettement à vue du Trésor envers les fournisseurs et clients de l'Etat. Comme l'a déclaré le Ministre des Finances, Jean Collin : "nous avons exécuté notre premier Plan en épuisant nos réserves, et, depuis 1965 nous exécutons le **second en épuisant**

^{1/} Tableau 14.

notre Trésorerie, de sorte que nous ne pourrons plus compter sur celle-ci pour l'exécution du troisième^{1/}. En effet, la moyenne mensuelle des disponibilités du Trésor est tombée de 10,4 milliards en 1962 à 4,8 en 1968, le compte permanent du découvert du Trésor de + 4,0 milliards en 1961-1962 à - 4,5 milliards en 1967-1968, les avoirs du Trésor placés dans l'ensemble du réseau bancaire de 10,8 milliards fin 1962 à 2,4 fin 1968 et 1,6 au 31 août 1969 (contre 3,3 au 31.8.1968).

La ponction, parafiscale en fait, exercée sur l'économie arachidière, qui a pris la forme des excédents de la Caisse de stabilisation, se heurte maintenant au refus de produire des paysans. Toutes ces difficultés ne sont nullement particulières au Sénégal : elles se manifestent partout dans les anciens ensembles de l'AOF et de l'AEF et traduisent les difficultés réelles à poursuivre la stratégie coloniale de la croissance fondée sur la "spécialisation internationale" (les cultures d'exportation), aggravée par la balkanisation de la région^{2/}.

3. - La balance des paiements extérieurs : le déficit tendanciel :

Il n'existe pas de balance des paiements officielle pour le Sénégal, si ce n'est celle que la BIRD a tenté de dresser pour les cinq années 1964-1968^{3/}. On dispose néanmoins de tous les éléments pour la dresser au moins grossièrement.

^{1/}La citation est tirée du discours du Ministre en date du 11/1/69, adressé au Conseil National de l'UPS, reproduit par le Bulletin mensuel de la BCEAO, n°159, fév.1959. Les chiffres qui suivent sont également tirés de cette source, ainsi que des Bulletins du FMI. Voir les tableaux 14, 15, 17 et 18.

^{2/}Voir notre article : Pour un aménagement du système monétaire des pays africains de la zone franc, le Mois en Afrique, mai 1969, tableau 24.

^{3/}Tableau 20.

Selon l'étude de la BIRD^{1/} la progression des exportations durant la décennie aurait été très modeste (1,9% l'an), comme d'ailleurs celle des importations. En moyenne, pour les quatre années 1965-1968, les exportations auraient été de l'ordre de 43,8 milliards, bénéfiques du transit (à destination du Mali) inclus. On remarquera que les solidarités de la zone franc ont privé le Sénégal d'une révision en hausse du prix de ses exportations d'huile et d'arachides en direction de la France, pour compenser la dévaluation de 12,5% du franc français en août 1969, dont les Etats africains ne sauraient pourtant être tenus responsables. La réduction des importations de produits manufacturés de consommation traduit certainement celle de la consommation, tandis que l'augmentation des importations de produits vivriers est la conséquence inéluctable de la spécialisation arachidière. Certes la production de mil a fortement augmenté ces dernières années, mais celui-ci est autoconsommé par les paysans. Il en est de même de la majeure fraction de la production de riz (qui est passée de 79.000 à 137.000 tonnes entre 1960 et 1967), dont 80% est fournie par la Casamance, qui commercialise très peu, et 20% par la région du Fleuve (environ 20.000 tonnes de riz local sont commercialisées par un organisme d'Etat). La production de riz ne satisfait que 30% des besoins locaux et la consommation croît au rythme de 4% l'an (10.000 tonnes environ). Il en est résulté que les importations de céréales sont passées de 12% des importations totales en 1962 à 20% en 1968^{2/}. Quant aux importations de biens d'équipement, elles dépendent évidemment étroitement des investissements. Dans l'ensemble, les importations auraient été en moyenne de 46,8 milliards au cours des quatre années 1965-1968. Tous ces chiffres d'exportations et d'importation tiennent compte, d'après la BIRD, des jeux clandestins, notamment avec la Gambie.

1/ Tableau 21.

2/ Tous ces chiffres sont tirés de la BIRD, rap.cité, pp.42-43.

Les dépenses au Sénégal des personnels et des administrations étrangères seraient stables, de l'ordre de 4,9 milliards. Dans l'avenir ce poste est susceptible de croissance, si le tourisme doit se développer au Sénégal. Quant aux pensions payées par la France (1,5 milliard) elles devraient tendre à disparaître avec l'extinction progressive des bénéficiaires. Cependant les envois des travailleurs sénégalais émigrés en France (0,5 milliard selon la BIRD) paraissent très largement sous-estimés^{1/}. En sens inverse, il faudra compter avec les dépenses privées et publiques sénégalaises à l'extérieur (3,5 milliards d'après la BIRD).

L'ensemble de la balance courante ainsi définie est à peu près équilibré (moyenne 1965-1968 : recettes : 50,7 milliards ; dépenses : 50,3 milliards). L'apport net de fonds publics extérieurs (assistance technique, prêts au Trésor, dons et prêts affectés à l'équipement, déduction faite des amortissements et des intérêts de la dette publique) ayant été de 10,3 milliards en moyenne, compte tenu de la réduction des avoirs extérieurs du Sénégal, le reflux net de fonds privés aurait été de 12,6 milliards par an. C'est presque exactement ce que révèle les comptes nationaux les plus complets dont on dispose - ceux de la période 1959-1962 - comme les estimations par la BIRD de l'épargne locale privée exportée^{2/}.

L'apport extérieur public^{3/} - qui s'élève à 10,3 milliards en moyenne annuelle pour 1965-1968 - n'intéresse le développement qu'à concurrence de 37% de son montant, car 6,5 milliards représentent d'une part l'assistance technique courante française

^{1/}Voir le travail récent de J.P. N'DIAYE, qui estime à 100.000 le nombre des travailleurs sénégalais en France, ce qui donnerait, à raison de 5.000 Frs CFA par trimestre et par personne, des transferts de l'ordre de 4 milliards.

^{2/}Voir supra le financement des investissements; la BIRD retient le chiffre de 11,8 milliards pour l'épargne privée annuelle de 1961 à 1968.

^{3/}Tableaux 22 et 23.

(déduction faite des coûts supportés par le Sénégal) - à raison de 5 milliards environ (2.700 agents environ) - et d'autre part diverses aides courantes, notamment les "soutiens des cours" fournis provisoirement par le Marché commun (1,2 milliard en moyenne de 1965 à 1968), quelques avances du Trésor français etc... Quant aux fonds affectés véritablement au développement - 4,7 milliards bruts par an - ils sont constitués de dons, dont la proportion est décroissante (de 80% en 1964 à 57% en 1968) et de prêts (dont la proportion - complémentaire - est croissante). Il résulte de cette évolution, très générale, un endettement extérieur croissant du Sénégal. Cependant, jusqu'à ce jour, cet endettement est resté extrêmement modeste, étant de l'ordre de 1,7 milliard de francs CFA au 30 Juin 1969^{1/}. Ainsi le service de la dette (intérêts et amortissements) est-il modeste : 0,9 milliard par an (2% des exportations). Pour l'ensemble de la période 1959-1968, les engagements au titre de l'aide extérieure affectée aux investissements a été de 58,3 milliards (dont 39,1 milliards de dons), les dépenses effectuées de 36,1 milliards. La France (avec des engagements de 20,6 milliards soit 35% du total) et le Marché commun (engagements : 19,6 milliards, soit 29%) viennent en tête, suivies des Nations Unies (13%), des Etats-Unis (7%) et de l'Allemagne fédérale (7%). L'aide de la France et du FED est allée à concurrence de 40% environ à l'agriculture, l'élevage et la pêche, 7% l'industrie et la recherche minière, 30% l'infrastructure et 22% l'équipement administratif et social.

L'apport des capitaux privés étrangers peut être évalué, contrairement à ce que l'on prétend souvent, par pudeur sans doute. On le fait d'ailleurs, en estimant les investissements

^{1/}Tableau 19.

bruts des entreprises étrangères. Si nous récapitulons ces investissements, nous y découvrons environ 5,0 milliards par an en moyenne 1965-1968 au titre des amortissements et 7,5 milliards à celui des extensions et créations nouvelles.

On a alors tous les éléments d'une balance des paiements, qui permet de déduire par solde les transferts privés, comme l'indique le calcul retracé ci-dessous (en milliards courants) :

	Moyenne annuelle 1965-68	Tendance et observations
<u>Réssources :</u>		
Courantes :		
Exportations et transit	43,8	} Croissance très lente
Personnels étrangers, touristes...	4,9	
Pensions et transferts des travailleurs sénégalais	2,0	
Apport extérieur :	50,7	} stabilité sauf dév. du tourisme
a) Courant	6,5	} dépendra de l'assistance technique
b) Développement-Fin. public		
.Dons	3,6	} 10,3 diminution augmentation
.Prêts	1,1	
-amortissement de la dette	-0,9	
c) Capitaux privés		} dépend des investissements étrangers "rentables"
.Amortiss.	(5,0)	
.Capitaux étrangers	7,5	
b) Réduction des avoirs extérieurs	1,9	
TOTAL.-	75,4	

Dépenses

Importations	46,8	} 50,3	croissance lente
Voyages, ambassades, etc.;	3,5		croissance lente
Transferts bruts de profit et d'épargne			
.Epargne individuelle	7,0	} 25,1	
.Amortissements	(5,0)		
.Profits nets d'entre- prise	13,1		

Selon que le flux d'entrée des capitaux privés sera crédité des seuls capitaux nouveaux ou également des profits réinvestis, le reflux de transferts des profits sera à son tour limité aux seuls profits effectivement transférés ou englobera également les profits réinvestis comptabilisés transférés (parce qu'ils sont transférables) puis réimportés. Les transferts privés comportent au maximum 7 milliards d'épargne de salariés étrangers (2.700 agents de l'assistance technique, quelques centaines de militaires français, 5.000 salariés des entreprises privées). Il reste environ 13 milliards qui représentent des profits d'entreprises (françaises et libanaises) : profits nets, part des profits bruts non réinvestie, transfert divers ("brevets", etc...). Aux transferts invisibles énormes qui représentent les termes de l'échange inégaux s'ajoutent donc une vingtaine de milliards de transferts privés "visibles". L'apport extérieur brut public et privé, assistance technique incluse, qui est également de l'ordre d'une vingtaine de milliards, ne compense que la partie "visible" des transferts inverses. Au total le Sénégal ne "reçoit" pas d'"aide" étrangère ; le transfert de valeur se fait bel et bien en sens inverse : du Sénégal vers le monde développé.

Ce chiffre auquel nous parvenons n'est certainement pas surestimé. Le reproche qu'on pourrait lui adresser qu'il contient les "erreurs et omissions" plaiderait autant en faveur d'une sous-estimation que d'une surestimation. Ces erreurs et omissions ne peuvent d'ailleurs dépasser quelques milliards et on a déjà vu que les transferts des travailleurs sénégalais émigrés en France avaient été fabuleusement sous-estimés. Le chiffre nous rapproche d'ailleurs de celui de la Côte d'Ivoire, ce qui ne saurait donc étonner.

Il n'est pas étonnant que, soumise à une telle ponction, la balance des paiements soit en définitive déficitaire. La réduction progressive des avoirs extérieurs du Sénégal, de 15,2 milliards fin 1962 à zéro en 1969 (pour la première fois en août 1969 le Sénégal est débiteur), risque finalement un jour ou l'autre de remettre en question le système monétaire.

V - CONCLUSION :

Critique de la "stratégie de mise en valeur" - L'alternative d'une stratégie intégrée et autocentrée ouest-africaine.

Il est instructif de relire en 1970 les "Perspectives décennales 1960-1970", rédigées au début de la décennie. Celles-ci prévoyaient, comme les Plans qui les ont concrétisées, des taux de croissance très élevés : 8% pour le 1er Plan, 5% pour le second (en termes réels). L'écart entre ces objectifs et la réalité - 3% - mérite que l'on se pose la question de la valeur de la stratégie sur laquelle étaient fondés ces Plans. Or, cette stratégie était celle de la spécialisation arachidière et du "développement" fondé sur l'industrie légère de substitution d'importation financée par le capital

étranger. A notre avis, cela ne pouvait conduire qu'à la stagnation, dans les conditions du Sénégal. Au lieu d'accuser cette stratégie de poursuite de la mise en valeur coloniale, on tente souvent de limiter le procès à l'"administration africaine", chargée seule de la responsabilité d'un échec qui lui est en réalité imposé de l'extérieur.

On ne peut alors qu'être étonné de découvrir que la BIRD - après avoir parfaitement analysé les mécanismes de la stagnation - vienne à proposer une "stratégie" qui revient à persévérer dans cette voie sans issue. La projection à l'horizon 1980 de la BIRD, fondée sur un taux de croissance de 5%, implique une croissance de 6% l'an des exportations, un apport brut de capitaux étrangers privés passant à 11 milliards en 1974 et 19 en 1980 de manière à ce que l'apport net demeure constant en termes relatifs (2,8% du PIB) malgré la croissance du service de la dette (qui atteindrait 9% des exportations en 1980). Le service de la dette absorberait alors 50% de l'épargne publique en 1980, cette épargne devant croître au rythme de 8% l'an (16 milliards en 1980 ^{1/}). Cela n'a évidemment pas plus de sens que les projections - en tout point analogues - faites il y a 10 ans : jamais avec l'arachide une telle croissance ne pourra être obtenue, jamais le capital étranger ne trouvera dans ces conditions des possibilités d'investissement intéressantes pour lui ("rentables"), jamais une telle épargne publique ne pourra être réalisée et enfin jamais la balance des paiements ne permettra le transfert d'un tel surplus grandissant !

Les mêmes causes produisent en économie comme ailleurs les mêmes effets. Si la lenteur de la croissance, les distorsions et les difficultés financières qui l'ont accompagnées sont le résultat logique de la "spécialisation arachidière", toute stratégie qui n'envisagerait pas une autre alternative est condamnée à conduire aux mêmes difficultés que par le passé. N'est-il pas illusoire d'espérer obtenir une croissance de 5,5% (à prix constants, évidemment)

^{1/} BIRD, rap.cité. p.104.

en donnant la priorité dans l'agriculture à l'arachide et sans poser sérieusement, en ce qui concerne l'industrie, le problème de l'intégration africaine ?

Le projet de 3ème Plan quadriennal (1er juillet 1969 - 30 juin 1973) propose l'objectif de 1.450.000 tonnes d'arachide, par les moyens d'intensification (en passant de 75.000 à 135.000 tonnes d'engrais, ainsi qu'en apportant à l'équipement de la paysannerie 80 à 100.000 unités par an de divers matériels : semoirs, houes, souleveuses, charrues et charettes). La spécialisation arachidière n'est donc pas véritablement remise en cause, car l'objectif est incontestablement impossible compte tenu des réticences parfaitement rationnelles de la paysannerie à continuer dans cette direction : la poursuite de cet objectif risquerait d'exiger une priorité de fait dans l'action. Cette priorité ne conduira-t-elle pas en fait à retarder la réalisation de l'objectif du doublement de la production de riz (qui devait permettre de réduire de moitié les importations) ? D'autant que des études longues et variées peuvent trouver des justifications techniques sérieuses en ce qui concerne les diverses options possibles pour obtenir ce résultat. C'est pourtant là la véritable priorité de premier rang. Ainsi en ce qui concerne l'agriculture le taux de croissance objectif de 3% (réel) est-il largement fondé sur l'amélioration de la productivité dans l'économie arachidière. Qu'arrivera-t-il si, comme c'est probable, les termes de l'échange doivent continuer à se détériorer ?

Les projets d'industrialisation retenus au projet de Plan - qui doivent assurer une croissance réelle de 6,4% l'an - impliqueraient des investissements bruts de l'ordre de 20 milliards dont 11,3 pour le renouvellement, la modernisation et l'extension

d'entreprises existantes : 3,1 milliards pour l'énergie ; 3,0 milliards pour l'extraction des phosphates ; le reste allant principalement à l'extension de l'huilerie, de la conserverie de thon, du textile et de quelques industries chimiques à marché intérieur (engrais, etc...). Les industries nouvelles, qui recevront 8,6 milliards de capitaux, sont du même type : des industries légères à marché intérieur : la sucrerie et quelques industries alimentaires, une unité textile supplémentaire, quelques industries chimiques légères à marché intérieur (plâtre, détergents, verre creux, piles électriques, etc...). Les seuls projets qui intéressent un autre type d'industrie sont l'électrolyse du sel marin et une sidérurgie électrique. Mais dans ce domaine les projets envisagés restent très modestes par souci bien compréhensible de "réalisme" c'est-à-dire incertitude concernant la possibilité d'une intégration économique africaine véritable.

Il est évident que la politique d'industries de substitution d'importations sur la base d'un marché étroit - qui a donné dans ses premières étapes des taux de croissance très élevés (en Côte d'Ivoire, par exemple, encore à l'heure actuelle des taux de 10 à 20% l'an) - a épuisé pratiquement ses possibilités au Sénégal. Plus qu'ailleurs s'impose l'alternative d'une industrie de base moderne à la fois pour un vaste marché intégré organisé et pour l'exportation dans une perspective de révision fondamentale des formes actuelles de la spécialisation internationale. En ce qui concerne les industries de base du premier type pourquoi ne pas envisager au Sénégal une grande sidérurgie maritime, avec le minerai de la Miferma, ayant pour débouché des constructions navales importantes qui pourraient doter les Etats de l'Afrique de l'Ouest d'une flotte marchande commune à la hauteur de leur commerce, la production de matériel ferroviaire (rails et wagons, raccordement des lignes de pénétration actuelle, etc...) etc.? Pourquoi ne pas envisager une grande industrie chimique de base, notamment en coordination avec l'exploitation du potentiel énergétique extraordinaire de la Guinée (Boké) ? En ce qui concerne les industries de base du second type,

qui pourraient établir les fondements d'une spécialisation internationale nouvelle égale donnant à l'Afrique sa part, pourquoi oublier que le continent qui produit 70 à 80% de nombreux minerais essentiels à la production des aciers spéciaux (cobalt, titane, etc...) et possède les meilleurs gisements de minerai de fer (Mauritanie, Mont Nimba, Gabon) a vocation à fournir au monde entier les aciers spéciaux qui peu à peu doivent prendre la place dans les infrastructures lourdes des aciers ordinaires ? Des industries de ce type comme également celles fondées sur la chimie (grâce à l'exploitation des ressources énergétiques extraordinaires du continent), des bois tropicaux, etc... pourraient fournir la base d'échanges égaux c'est-à-dire permettant à l'Afrique de retenir chez elle un surplus pour la modernisation des autres secteurs et le développement de l'industrie légère.

Ce ne sont là que des rêves.. Certes, mais tant que ces rêves ne deviendront pas des réalités les possibilités de développement resteront ce qu'elles sont : tragiquement limitées.

L'alternative d'un développement fondé sur des "choix plus modestes" a-t-elle un sens ? Le projet de 3ème Plan développe assez longuement l'analyse des possibilités qu'offre le tourisme. Dans ce domaine ne confond-on pas, ici comme ailleurs dans le Tiers Monde, ce que le tourisme a pu apporter à certains pays européens (Espagne, Italie, Grèce, Yougoslavie...) et ce qu'il peut apporter à des pays sous-développés. Dans les premiers de ces pays, la croissance industrielle était entravée par le goulot d'étranglement des ressources en devises : le tourisme, en faisant sauter ce goulot, a libéré des forces potentielles prêtes à financer l'accélération de l'industrialisation (capitaux privés ou publics). Dans les seconds où ces conditions préalables ne sont pas réunies, le tourisme se solde surtout par des distorsions économiques (et sociales) graves : effets "d'imitation" dans les styles de consommation, attraction des faibles capitaux locaux disponibles par le secteur tertiaire ("inves-

tissements en milk-bars") etc... A la longue le contenu d'importations directes et indirectes de la dépense des touristes - contenu de ces distorsions - devient si grand qu'on peut douter que l'effet sur la balance des paiements lui-même soit positif. Des études sérieuses dans ce domaine restent à faire tirant la leçon des expériences (Antilles, Tunisie, Kenya, etc..).

Que l'alternative de la spécialisation arachidière et des projets modestes dans le cadre du marché sénégalais soit sans issue, doit-on prendre pour preuve l'abstention totale dans le projet de Plan d'analyse de la dynamique du financement (flux de capitaux nécessaires, reflux lié des profits, flux de recettes et de dépenses publiques, etc..)? Dans ce domaine le projet de Plan se contente de proposition d'austérité. Pourront-elles être tenues ? Est-il souhaitable qu'elles le soient ?

L'avance dont le Sénégal a bénéficié, qu'il tient à l'ancienneté de sa mise en valeur, lui a permis de préparer au cours de la décennie 1958-1968 les conditions d'une formation technique et scientifique d'un niveau relativement supérieur à celui de la plupart des Etats francophones d'Afrique. Or, le projet de Plan propose de ralentir l'effort : 4% de croissance annuelle pour le primaire contre 14% au cours de la décennie précédente ; 6% pour le secondaire contre 20%. On a le sentiment ici que, outre les problèmes d'un réajustement nécessaire des orientations et les préoccupations financières, on confond la "planification de l'emploi" (la production de spécialisations professionnelles conformes aux besoins immédiats de l'économie) et celle des "ressources humaines". Cette dernière est tout autre chose : elle a pour tâche de prévoir à très long terme (celui de la vie humaine de la génération en formation actuellement). Dans cette perspective la causalité est largement

renversée : les besoins en hommes ne dépendent plus de l'économie, mais le développement économique dépend très largement des capacités humaines. Or, la révolution technique et scientifique contemporaine (automation, énergie atomique, cybernétique, conquête de l'espace) comme la stratégie du développement africain autocentré et intégré exigent l'alphabétisation des masses, l'accélération de la formation secondaire et supérieure, en d'autres termes dans ce domaine des ressources humaines l'écart avec le monde développé ne s'élargisse pas, mais soit au contraire progressivement rétréci./.-

° ° °
°